



**SYNDICAT CGT DE  
L'HÔPITAL DE MOZE**  
B.P.4  
07320 SAINT-AGREVE  
Tél. : 06.74.47.66.40  
E-mail : [cgtmoze@aim.com](mailto:cgtmoze@aim.com)  
Site : [cgtmoze.e-monsite.com](http://cgtmoze.e-monsite.com)



## **Compte-rendu UNIFED (version FEHAP) de la commission paritaire de branche du 11 septembre 2015**

La CPB qui s'est tenue le 11 septembre a été l'occasion pour le collège employeurs de présenter un agenda social et une méthodologie de travail aux organisations syndicales.

La nouvelle Présidence UNICANCER a rappelé que même si les employeurs continuent à échanger la convention collective unique n'est pas à l'ordre du jour.

Elle a présenté les thématiques qui pourraient être celles de la branche :

- travail d'actualisation du champ de la branche suite à l'évolution de la nomenclature d'activités, ce qui suppose également d'aboutir à un accord avec la branche de l'aide à domicile et celle du Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels des Centres Sociaux et Socio-Culturels (SNAECSO) afin d'actualiser les clauses miroirs signées avec ces instances,
- prise en compte de la nouvelle organisation administrative territoriale dans les instances régionales de la branche,
- reprise d'une démarche autour de la qualité de vie au travail sous un angle pluridimensionnel (égalité professionnelle, santé au travail, pénibilité, ...),
- mise en place des comités paritaires de suivi des accords relatifs au temps partiel et à la formation professionnelle.

Elle a proposé également de travailler en amont des CPB en groupes de travail.

Elle a indiqué que les accords relatifs à la formation professionnelle et à la mise à disposition de permanents syndicaux devraient passer le 22 septembre devant la Commission nationale de la négociation collective dans le cadre de la procédure d'extension.

La CFDT a insisté sur le fait que les travaux sur la réforme territoriale et sur la pénibilité étaient une priorité. Elle a également indiqué qu'il convenait de se positionner sur le niveau où serait travaillé le référentiel pénibilité.

Sud et FO se sont montrées opposées aux groupes de travail.

FO a souligné le fait que les comités de suivi sont réservés aux organisations syndicales signataires et a déploré la frilosité et le manque d'ambition de la Branche.

**La CGT, la CFDT et la CFE-CGC ont rappelé leur attachement à une Convention collective unique.**

La CGT a fait part de ses préoccupations au regard de l'actualité (loi Rebsamen, rapport Combrexelle) et y voit l'annonce d'une politique d'austérité.

Sud et la CFDT ont indiqué qu'il leur apparaissait important de réfléchir aux moyens du dialogue social.

**La prochaine CPB aura lieu le 12 octobre.**

